

N° 251

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 décembre 1985.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances rectificative pour 1985.

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

Rapporteur général.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Christian Pierret, député, sous le numéro 3242.

(2) Cette commission est composée de : MM. Christian Goux, député, président ; Edouard Bonnefous, sénateur, vice-président ; MM. Christian Pierret, député, Maurice Blin, sénateur, rapporteurs

Membres titulaires : MM. Edmond Alphandéry, Jean Anciant, Raymond Douyère, Dominique Frelaut, Georges Tranchant, députés ; MM. Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours-Desacres, Jean Cluzel, Tony Larue, Henri Duffaut, sénateurs ;

Membres suppléants : MM. Jean-Louis Dumont, Jean Natiez, Alain Vivien, Hervé Vouillot, Michel Cointat, Gilbert Gantier, Parfait Jans, députés ; MM. Josy Moinet, René Monory, Christian Poncelet, Maurice Schumann, Henri Torre, Louis Perreïn, Pierre Gamboa, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{re} lecture : 3143, 3162, 3168 et in-8° 949.

2^e lecture : 3230.

Sénat : 1^{re} lecture : 193, 212 et in-8° 81 (1985-1986).

Lois de finances rectificatives. - Autoroutes - Boissons et alcools - Budget de 1985 - Budgets annexes - Communautés européennes - Espace - Fonds de compensation des risques de l'assurance de la construction - Groupements d'achats publics - Guyane - Monopole - Petites et moyennes entreprises - Plus-values - Politique foncière - Postes et télécommunications - Provisions - Service des alcools - Tabac - Taxe sur les huiles - T.V.A.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre en date du 18 décembre 1985, M. le Premier ministre a fait connaître à M. le Président du Sénat et à M. le Président de l'Assemblée nationale que, conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, il avait décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de finances rectificative pour 1985.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont désigné :

Membres titulaires.

Pour l'Assemblée nationale :

MM. Christian Goux, Christian Pierret, Edmond Alphandéry, Jean Anciant, Raymond Douyère, Parfait Jans, Georges Tranchant.

Pour le Sénat :

MM. Edouard Bonnefous, Maurice Blin, Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours-Desacres, Jean Cluzel, Tony Larue, Henri Duffaut.

Membres suppléants.

Pour l'Assemblée nationale :

MM. Jean-Louis Dumont, Jean Natiez, Alain Vivien, Hervé Vouillot, Michel Cointat, Gilbert Gantier, Dominique Frelaut.

Pour le Sénat :

MM. Josy Moinet, René Monory, Christian Poncelet, Maurice Schumann, Henri Torre, Louis Perrein, Pierre Gamboa.

La Commission s'est réunie le 19 décembre 1985 au Palais-Bourbon.

Elle a désigné :

M. Christian Goux en qualité de président et M. Edouard Bonnefous en qualité de vice-président.

MM. Christian Pierret et Maurice Blin ont été nommés rapporteurs respectivement pour l'Assemblée nationale et le Sénat.

*
* *

Le Sénat ayant rejeté en première lecture le projet de loi de finances rectificative pour 1985, tous les articles restaient en discussion.

Après interventions des rapporteurs, la commission mixte paritaire a constaté, compte tenu des positions de principe adoptées par l'une et l'autre Assemblées, qu'aucun texte ne pouvait recueillir l'agrément de la majorité de ses membres et ne pouvait donc être proposé aux deux Assemblées.